

## ANNEXE I

### DIPLÔME D'ÉTAT D'ERGOTHÉRAPEUTE

#### Référentiel d'activités

L'ergothérapeute est un professionnel de santé. L'ergothérapie s'exerce dans les secteurs sanitaire et social et se fonde sur le lien qui existe entre l'activité humaine et la santé. Elle prend en compte l'interaction personne – activité – environnement. L'activité s'entend selon la définition du terme anglo-saxon « occupation » (1) : « un groupe d'activités, culturellement dénommées, qui ont une valeur personnelle et socioculturelle et qui sont le support de la participation à la société ». Elles comprennent notamment les soins personnels, le travail et les loisirs. L'ergothérapie intervient en faveur d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un environnement médical, professionnel, éducatif ou social.

L'objectif de l'ergothérapie est de maintenir, de restaurer et de permettre les activités humaines de manière sécurisée, autonome et efficace, et, ainsi, de prévenir, réduire ou supprimer les situations de handicap pour les personnes, en tenant compte de leurs habitudes de vie et de leur environnement. L'ergothérapeute est l'intermédiaire entre les besoins d'adaptation de la personne et les exigences de la vie quotidienne en société. Il collabore avec la personne et son entourage, l'équipe médicale et paramédicale, les intervenants dans le champ social, économique et éducatif afin d'établir des projets d'intervention pertinents. L'ergothérapeute agit sur prescription médicale lorsque la nature des activités qu'il conduit l'exige.

L'ergothérapeute accompagne la personne dans l'élaboration de son projet de vie en proposant un cadre d'intervention repéré dans le temps et dans l'espace. Il s'attache à recevoir le consentement éclairé du bénéficiaire de son intervention.

L'ergothérapeute évalue les intégrités, les déficiences, les limitations d'activité et les restrictions de participation des personnes ou des groupes de personnes, en prenant en compte les âges, les données pathologiques, les environnements humains et matériels, et les habitudes de vie. Il élabore ainsi un diagnostic ergothérapeutique.

L'ergothérapeute exploite le potentiel thérapeutique de l'activité en permettant aux personnes de s'engager dans des activités qui sont importantes pour elles selon leur environnement humain et matériel, leur histoire et leur projet de vie. Ces activités, qu'elles soient à visée de soins personnels, de productivité ou de loisirs, favorisent l'entretien et l'amélioration des fonctions, et réduisent les limitations fonctionnelles. Elles développent les capacités résiduelles, sollicitent les ressources d'adaptation et d'évolution et ainsi permettent aux personnes de conserver ou développer leur potentiel physique, cognitif, sensoriel, psychique et relationnel, d'indépendance et d'autonomie.

L'ergothérapeute utilise des exercices, des jeux, des activités d'artisanat, des activités projectives ou des mises en situation d'activités quotidiennes, des tâches domestiques, des gestes professionnels, des activités sociales, culturelles ou sportives... Tout au long de ces mises en situation, l'ergothérapeute évalue la personne en activité dans son environnement. Selon les nécessités, il apporte des conseils et adapte les éléments liés à la personne, à l'activité ou à l'environnement pour favoriser une activité adaptée et sécurisée et lutter contre les situations de handicap.

Pour faciliter l'engagement dans les activités et leur réalisation, l'ergothérapeute étudie, conçoit et aménage l'environnement pour le rendre facilitant et accessible. Il préconise et utilise des appareillages de série, des aides techniques ou animalières et des assistances technologiques. Dans un cadre exclusivement institutionnel, en l'absence d'une orientation médicale impliquant un professionnel de l'appareillage, l'ergothérapeute conçoit et réalise du petit appareillage provisoire, extemporané et adapté à la morphologie du patient sans utilisation de la technique du moulage : orthèses à visée fonctionnelle ou de positionnement et orthèses à visée d'aide technique.

L'ergothérapeute rend compte de son intervention et de ses résultats aux bénéficiaires et aux différents intervenants concernés et formule des préconisations.

L'ergothérapeute facilite le processus de changement pour permettre à la personne de développer son indépendance et son autonomie afin d'améliorer son bien-être, sa qualité de vie et le sens qu'elle donne à son existence.

L'ergothérapeute exerce au sein des institutions sanitaires, médico-sociales ou sociales mais aussi à l'extérieur des institutions dans les milieux de vie, dans le cadre d'associations, de services de maintien à domicile, de réseaux, de maisons départementales des personnes handicapées, de prestations libres et prescrites.

L'exercice est réglementé par l'article L. 4331-1 du code de la santé publique et il respecte le champ d'intervention des autres professions réglementées.

(1) ENOTHE : European network occupational therapy in higher education.

### **Définition du métier, dans le respect de ce qui précède**

L'ergothérapeute est un professionnel de santé qui fonde sa pratique sur le lien entre l'activité humaine et la santé. Il intervient en faveur d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un environnement médical, professionnel, éducatif et social.

Il évalue les intégrités, les lésions, les capacités de la personne ainsi que ses performances motrices, sensorielles, cognitives, psychiques. Il analyse les besoins, les habitudes de vie, les facteurs environnementaux, les situations de handicap et pose un diagnostic ergothérapeutique.

Il met en œuvre des soins et des interventions de prévention, d'éducation thérapeutique, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale visant à réduire et compenser les altérations et les limitations d'activité, développer, restaurer et maintenir l'indépendance, l'autonomie et l'implication sociale de la personne.

Il conçoit des environnements de manière sécurisée, accessible, adaptée, évolutive et durable. Afin de favoriser la participation de la personne dans son milieu de vie, il préconise des aides techniques et des assistances technologiques, des aides humaines, des aides animalières et des modifications matérielles. Il préconise et utilise des appareillages de série, conçoit et réalise du petit appareillage, provisoire, extemporané. Il entraîne les personnes à leur utilisation.

### **Activités**

1. Recueil d'informations, entretiens et évaluations visant au diagnostic ergothérapeutique.
2. Réalisation de soins et d'activités à visée de rééducation, réadaptation, réinsertion et réhabilitation sociale.
3. Application et réalisation de traitements orthétiques et préconisation d'aides techniques ou animalières et d'assistances technologiques.
4. Conseil, éducation, prévention et expertise vis à vis d'une ou de plusieurs personnes, de l'entourage et des institutions.
5. Réalisation et suivi de projets d'aménagement de l'environnement.
6. Organisation, coordination des activités en santé et traitement de l'information.
7. Gestion des ressources.
8. Veille professionnelle, formation tout au long de la vie, études et recherche.
9. Formation et information des professionnels et des futurs professionnels.

### Activités détaillées (1)

#### 1. Recueil d'informations, entretiens et évaluations visant au diagnostic ergothérapeutique

##### *Principales opérations constitutives de l'activité*

Consultation de données concernant le contexte de l'intervention :

- prise de connaissance de la prescription médicale ;
- prise de connaissance de la demande de la personne, de l'entreprise, de l'institution... ;
- prise de connaissance des informations liées au contexte de l'intervention (dossier médical, administratif et technique, examens complémentaires, professionnels de santé, travailleurs sociaux, fonctionnement institutionnel...).

Entretien avec la personne et son entourage, avec un groupe de personnes :

- accueil de la personne, de son entourage, des personnes concernées ;
- présentation de la démarche ergothérapeutique et de la situation d'intervention ;
- recueil du consentement de la personne ;
- recueil de données concernant la personne et son entourage, le groupe de personnes : attentes, manière de percevoir l'intervention ergothérapeutique, environnement social et familial, ressources, projet de vie de la personne ou des personnes...

Observation d'une personne, d'un groupe :

- observation de l'attitude générale (présentation, comportement, communication, mobilité...);
- observation de l'interaction personne/environnement humain et matériel ;
- observation des fonctions organiques et structures anatomiques ;
- observation en cours d'activité à l'aide d'outils spécifiques ;
- observation de la capacité à s'engager et à réaliser les activités liées à la participation.

Réalisation de tests et d'évaluations :

- réalisation de tests et d'évaluations à l'aide d'outils génériques ou spécifiques ;
- identification des habitudes de vie, des besoins des personnes et de leurs projets de vie ;
- mesure quantitative et qualitative, statique et dynamique, des différentes structures anatomiques, des paramètres articulaires, musculaires, cutanés et trophiques ;
- mesure des déficiences ;
- description et mesure des limitations d'activité, de l'indépendance et de l'autonomie ;
- description des facteurs environnementaux facilitateurs ou obstacles ;
- identification des restrictions de participation et des situations de handicap.

Réalisation du diagnostic ergothérapeutique et formalisation du projet d'intervention :

- formalisation des résultats ;
- rédaction des conclusions issues de l'analyse des données.

#### 2. Réalisation de soins et d'activités à visée de rééducation, réadaptation, réinsertion et réhabilitation sociale

##### *Principales opérations constitutives de l'activité*

Réalisation de soins de rééducation  
et de soins en santé mentale par la médiation d'activités

Mise en situation d'activités à visée thérapeutique en individuel ou en groupe, visant le développement des capacités motrices, sensorielles, cognitives, comportementales, d'interaction et de communication :

- expérimentation et utilisation d'activités d'artisanat, d'expression, projectives, ludiques, sociothérapeutiques à visée psychothérapeutique ;
- utilisation d'activités liées aux soins personnels, à la mobilité, à la communication et entraînement par des exercices ciblés visant le développement des facultés d'adaptation, d'apprentissage ou réapprentissage de procédures cognitives, de gestes adaptés et la correction d'attitudes nocives ;
- mise en situation écologique et entraînement dans des activités à visée de soins personnels, d'activités productives et de loisirs.

Réalisation d'activités de réadaptation, de réinsertion, et de réhabilitation sociale

Mise en situation d'activités thérapeutiques dans le contexte de vie de la personne visant le transfert des acquis dans les situations de vie au quotidien :

(1) Les activités décrites sont celles qui sont le plus souvent réalisées, elles ne sont pas exhaustives, elles correspondent à l'état de la réflexion au jour de leur production et peuvent se voir modifier selon les modalités ou les lieux d'exercice, des connaissances ou des informations nouvelles, voire des organisations différentes.

- mise en situation et entraînement dans des activités écologiques dans les lieux habituels de vie visant la performance et la participation, en particulier de mobilité, de vie domestique, de communication, de relations et interactions avec autrui, d'activités liées aux grands domaines de la vie (éducation, travail et emploi, vie économique), de vie communautaire, sociale et civique ;
- mise en situation dans des espaces de simulation : simulateur de logement, de conduite, d'activités professionnelles, domestiques, de loisirs.

### **3. Application et réalisation de traitements orthétiques et préconisation d'aides techniques ou animalières et d'assistances technologiques**

#### *Principales opérations constitutives de l'activité*

##### Préconisation, application et surveillance d'orthèses de série

Confection sans utilisation de la technique du moulage, pose et adaptation d'orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, dans le respect de la prescription médicale des actes de la CCAM (1) et selon les recommandations de la HAS (2) :

- installation de la personne et mise en place des éléments propres à la protection des téguments, à la sécurité et au confort ;
- prise de repères anatomiques, de mesure et traçage ;
- confection du patron et utilisation éventuelle de gabarits ;
- pose des éléments moteurs, des matériels et matériaux d'assemblage et opérations de finition ;
- application de l'appareil et réglage ;
- essais en situation d'utilisation.

Confection, pose, adaptation de positionnements, de bandages, de contentions et de vêtements compressifs :

- installation de la personne et mise en place des éléments propres à la protection des téguments, à la sécurité et au confort ;
- prise de repères anatomiques, de mesure et traçage ;
- confection du patron et utilisation éventuelle de gabarits ;
- pose des éléments moteurs, des matériels et matériaux d'assemblage et opérations de finition ;
- application de l'appareil et réglage ;
- essais en situation d'utilisation.

Information de la personne et de son entourage sur les traitements orthétiques et prothétiques en collaboration avec le médecin, les prothésistes et orthésistes :

- accord et information sur les buts de l'appareillage et son utilisation ;
- description des étapes de réalisation ;
- explication et formation à la pose et la dépose de l'appareillage ;
- consignes d'hygiène et de bon usage propre à la spécificité de l'appareillage ;
- information au regard des conduites de prévention, de l'autotraitement, de la législation propre aux conditions du port de l'appareillage ;
- information, consignes orales ou écrites concernant le suivi, la maintenance, les effets indésirables de l'appareillage ;
- vérification de la compréhension.

##### Réalisation de cahiers des charges en vue du choix de prothèses et orthèses en collaboration avec le médecin, les prothésistes et orthésistes

Suivi et surveillance des orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, des positionnements, des bandages et des vêtements compressifs :

- entraînement à leur utilisation et réglage dans le cadre d'activités ;
- surveillance de l'efficacité, de la tolérance ;
- modifications, réparations et maintenance des appareillages.

Surveillance des orthèses et des prothèses :

- entraînement à leur utilisation dans le cadre d'activités ;
- surveillance de l'efficacité, de la tolérance.

Préconisation d'aides techniques ou animalières et d'assistances technologiques :

- élaboration du cahier des charges à partir du besoin et de la demande de la personne concernée ;
- aide au choix : information et conseil ;
- veille technique et recherche d'information sur les aides techniques et assistances technologiques existantes ;
- contacts avec les fabricants, les distributeurs et autres partenaires ;

(1) CCAM : classification commune des actes médicaux.

(2) HAS : Haute Autorité de santé.

- essais des matériels et solutions technologiques retenus en milieu spécialisé et milieu ordinaire de vie ;
- formalisation des résultats des essais de matériel ;
- recherche de financements ;
- réception des matériels et des solutions technologiques préconisés ;
- réglages et personnalisation des matériels et des solutions technologiques ;
- information et formation de la personne, de son entourage et des professionnels sur l'utilisation des aides techniques et des assistances technologiques.

#### **4. Conseil, éducation, prévention et expertise vis à vis d'une ou de plusieurs personnes, de l'entourage et des institutions**

##### *Principales opérations constitutives de l'activité*

Écoute de la personne et de son entourage :

- entretien de suivi de la personne en lien avec sa famille, son entourage et le cas échéant l'équipe thérapeutique ;
- entretien de soutien de la personne et de son entourage.

Information et conseil en direction d'une personne ou d'un groupe de personnes :

- information et/ou sensibilisation sur la prévention des risques et les problématiques de santé liées à l'activité ou la non-activité ;
- vérification de la compréhension des informations sur les notions d'activité et d'autonomie... ;
- information et conseil à destination de la personne ou du groupe et de son entourage en fonction des périodes de la vie, des transitions dans la trajectoire de vie et du contexte (famille, amis, personnes ressources dans l'environnement, milieu scolaire, professionnel, loisirs...) ;
- information et conseil sur le mode de vie et les activités en rapport avec les capacités et les potentialités de la personne ou du groupe ;
- information et conseil en matière d'aides techniques, d'assistances technologiques ou d'aides humaines ou animalières.

Conseils et éducation en prévention primaire, secondaire ou tertiaire :

- information et conseils auprès de personnes ou de groupes de personnes sur le rôle des activités dans la prévention et la promotion de la santé ;
- information sur les troubles fonctionnels (musculo-squelettique, équilibre, respiration, dus au stress...) et des facteurs de risque en santé en lien avec l'activité et conseils ;
- propositions d'adaptation de l'environnement pour le maintien et le retour à l'activité (travail, loisir, sport...);
- conseils, démonstrations et essais pour une bonne gestion des aides techniques ;
- conseils, démonstrations et essais sur les gestes et postures et l'économie gestuelle ;
- conseils à visée ergonomique.

Expertise en direction de structures et d'entreprises :

- conseil et expertise auprès des institutions médico-sociales, judiciaires, entreprises ou autres structures ;
- conseil dans les stratégies d'aménagement des aires de mobilité et d'activité ;
- conseil d'amélioration des environnements pour faciliter les actes de la vie quotidienne et diminuer le risque de chute ;
- présentation dans des entreprises ou instances des indicateurs de qualité dans le domaine de l'activité et de la santé.

#### **5. Réalisation et suivi de projets d'aménagement de l'environnement**

##### *Principales opérations constitutives de l'activité*

État des lieux du besoin ou de la demande en concertation avec la personne, la famille et les professionnels concernés :

- prise de connaissance de la demande, des besoins et des avis divers ;
- visite des sites et prise de mesures ;
- mise en situation de la personne dans son environnement ;
- réalisation de plans ou de croquis de la situation.

Contact avec les partenaires concernés par la demande :

- prise de contact avec les organismes prestataires ;
- prise de contact avec les fournisseurs, les sociétés de conception et de fabrication de matériels ;
- prise de contact avec les professionnels partenaires : professionnels de santé, travailleurs sociaux, professionnels du bâtiment, entrepreneurs... ;
- prise de contact avec l'ensemble des utilisateurs de l'environnement.

Réalisation et suivi d'un dossier d'aménagement :

- formalisation des différentes possibilités d'aménagement ;

- proposition de matériels, de mobiliers et d'agencement visant à un aménagement accessible, sécurisé, évolutif, durable et adapté ;
- organisation d'essais et de démonstrations ;
- édition d'un rapport faisant état de l'ensemble des conclusions ;
- présentation finale du projet à la personne, à son entourage et aux partenaires ;
- suivi de la mise en œuvre des préconisations avec les professionnels du bâtiment ;
- entraînement à l'utilisation et l'usage de l'espace aménagé.

## 6. Organisation, coordination des activités en santé et traitement de l'information

### *Principales opérations constitutives de l'activité*

Planification des activités et des soins :

- définition, formalisation et rédaction d'un programme personnalisé d'intervention ;
- rédaction d'un cahier des charges ;
- planification et organisation de l'intervention.

Préparation et organisation de chaque intervention :

- recueil du consentement aux soins ;
- explication sur la nature de l'intervention (consignes spécifiques) ;
- préparation des conditions ergonomiques et relationnelles de l'intervention en tenant compte de la personne, du matériel, de l'activité et de l'environnement ;
- mise en place de l'activité et surveillance des conditions de réalisation des séances.

Enregistrement et transmission des données :

- enregistrement et transmission de données cliniques et administratives ;
- énoncé et transcription des acquis en clôture des interventions ;
- enregistrement d'informations sur logiciels informatiques dédiés ;
- transmission d'informations orales et écrites aux médecins et aux professionnels concernés pour un suivi de la prise en charge ;
- rédaction et transmission d'informations à la personne, à l'entourage et à l'institution concernée ;
- enregistrement et transmission de données spécifiques à la gestion des risques et aux procédures de vigilance sanitaire (matéριο-vigilance...) ;
- enregistrement, transmission et vérification des données de traçabilité spécifiques à certaines activités.

Coordination des activités et suivi des parcours de soins et des plans d'intervention :

- échanges d'information avec les partenaires ;
- coordination interprofessionnelle des interventions et de leurs diverses modalités (réunions de service, coordination des soins à domicile...) ;
- coordination des activités et des interventions entre les différents établissements sanitaires, sociaux, et médico-sociaux, le domicile, les réseaux de soins ou de santé...

Interventions en réunion institutionnelle :

- interventions lors de réunions de travail ou institutionnelles, en réunion de synthèse ou de transmission entre équipes ;
- préparation de synthèses cliniques.

## 7. Gestion des ressources

### *Principales opérations constitutives de l'activité*

Gestion et maintenance de matériels et matériaux :

- gestion, maintenance et adaptation des matériaux, matériels et aides techniques ;
- contrôle de la fiabilité et de l'application des règles d'hygiène concernant l'utilisation des matériels et aides techniques.

Gestion et suivi des stocks :

- commande de matériels, de matériaux, de produits pharmaceutiques, de dispositifs médicaux et d'aides techniques ;
- rangement et gestion des stocks de matériel, de produits et d'aides techniques ;
- contrôle de l'état des stocks, élaboration de tableaux de bord ;
- contrôle des conditions de stockage.

Gestion des locaux : gestion et contrôle de l'hygiène et de la sécurité des locaux d'ergothérapie.

Gestion de l'élimination des déchets liés à l'activité ergothérapique ; réalisation de l'élimination des déchets en fonction des circuits, de la réglementation et des protocoles établis.

## 8. Veille professionnelle, formation tout au long de la vie, études et recherche

### *Principales opérations constitutives de l'activité*

Documentation professionnelle :

- lecture de revues et d'ouvrages professionnels ;
- lecture de travaux de recherche ;
- constitution et alimentation d'une base d'informations sur la profession ;
- recherche sur des bases de données et centres de documentation existants dans les domaines de l'ergothérapie, de l'activité et de la santé ;
- recherche des recommandations de bonnes pratiques ;
- veille professionnelle et réglementaire.

Production de documents professionnels et de recherches :

- réalisation d'études et de travaux de recherche ;
- réalisation de publications à usage de ses pairs et/ou d'autres professionnels ;
- rédaction de protocoles ou de procédures ;
- formalisation de pratiques professionnelles à visée d'évaluation des pratiques.

Réflexions sur les pratiques professionnelles :

- échanges de pratiques professionnelles avec les pairs ou avec d'autres professionnels ;
- apport d'éléments dans le cadre d'élaboration de recommandations de bonnes pratiques ou dans le cadre d'évaluation de pratiques professionnelles ;
- mise en place de débats sur les questions éthiques dans un contexte de rééducation, de réadaptation, de soins.

Échanges avec les réseaux professionnels :

- participation à des congrès, colloques, séminaires... ;
- communication, intervention, partage d'informations.

Formation tout au long de la vie :

- réception et gestion d'informations (colloques et congrès...);
- participation à des stages de formation continue ou des formations universitaires.

## 9. Formation et information des professionnels et des futurs professionnels

### *Principales opérations constitutives de l'activité*

Mise en œuvre d'un projet de formation :

- conduite de séquences de formation dans le cadre d'unités d'enseignement ;
- réalisation d'interventions sur la santé, l'activité et l'ergothérapie ;
- réalisation de séances de suivi pédagogique ;
- démonstration de soins et d'activités réalisés dans un but pédagogique ;
- information, conseil et formation en santé publique.

Accueil, accompagnement des étudiants et de nouveaux professionnels :

- délivrance d'informations et de conseils aux stagiaires ou aux nouveaux professionnels ;
- rédaction de documents de présentation du service et des activités proposées ;
- rédaction d'un projet ou d'un protocole d'encadrement ;
- suivi des étudiants dans leur processus d'apprentissage.

Conseil et formation dans l'équipe de travail :

- présentation de l'activité thérapeutique, de l'utilisation des outils et des bonnes pratiques de l'ergothérapie ;
- conseils et informations aux membres de l'équipe pluriprofessionnelle ;
- réajustement d'activités réalisées par des stagiaires ou des nouveaux professionnels en vue d'apprentissage.

Contrôle des prestations des stagiaires :

- accompagnement et évaluation au quotidien dans l'ensemble des situations professionnelles ;
- renseignement des documents de suivi ;
- lecture et correction de travaux écrits de stagiaires ou de professionnels en formation ;
- participation à des jurys d'évaluation ;
- contrôle de prestations au cours des mises en situation professionnelle ;
- contrôle du niveau d'acquisition des compétences ;
- accompagnement du projet professionnel.